

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX
27510

EURE

Séance du **14 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un

et le 14 janvier

à 18 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **M. MAINGUY**

Présents : Mmes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN

Absents : Mmes, M, PODGORSKY (pouvoir C.GLEIZES), LOCHON (pouvoir P. MAINGUY), LE LAN-LE LUYER (pouvoir C.GLEIZES, LONGON (pouvoir P.MAINGUY)

A été nommé secrétaire : Mme MAGNAUDEIX**NUMEROTATION DES VOIES DE LA COMMUNE - DL 5/2021**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
11/01/2021

Date d'affichage
11/01/2021

Objet de la Délibération

La création de nouvelles constructions ont conduit à créer des numéros bis, ter, etc dans un certain nombre de voies de la commune. La situation est de plus en plus difficile à gérer au niveau de la distribution du courrier notamment.

Un audit réalisé par La Poste propose la renumérotation de toutes les voies de la commune pour un montant de 900 € ou 1 200 € (incluant l'organisation d'une information des habitants).

M. le Maire précise que la solution présente l'avantage d'anticiper la numérotation des parcelles à lotir prévues par le PLU et propose au Conseil Municipal de s'exprimer sur la formule et sur le montant à y consacrer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition complète proposée par La Poste c'est-à-dire incluant l'information auprès des habitants pour un montant de 1 200 €.

Le Maire, Pascal MAINGUY

Envoyé en préfecture le 22/01/2021
Reçu en préfecture le 22/01/2021
Affiché le 
ID : 027-212704779-20210114-DL_5_2021-DE

